

## COMMUNE DE SAINT JUST

### COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

#### Séance du 28 mars 2019

Présents : M Jean PICHET, Maire, M Matteo RIGNANESE, adjoint, Mme Yvette BONNET, adjointe. Mme Audrey MARIE, adjointe, M. Pascal PERREAUD. Mme Catherine FLAMAND. Mme Renée ANDRE, Mme Fabienne CONVERT, M Luc ALLEMAND M Gabriel SUCHET,

Excusés : M Emmanuel GRANGE, donne pouvoir à M Jean PICHET  
Mme Catherine CARON donne pouvoir à Mme Yvette BONNET  
M. Daniel CROISY donne pouvoir à M. Pascal PERREAUD  
Mme Mathilde MIGNOT donne pouvoir à Audrey MARIE

Le compte rendu du 28 février 2019 est adopté à l'unanimité.

#### **BILAN ENERGETIQUE DU PATRIMOINE COMMUNAL**

Monsieur Chanas de ALEC (Agence Locale de l'Energie et du Climat de l'Ain) vient présenter au Conseil Municipal le bilan énergétique des bâtiments communaux de Saint Just, mis en place et financé par CA3B.

Cette étude sur 3 ans (de 2015 à 2017) porte sur les consommations de chauffage, d'eau et d'électricité. Elle intègre les pondérations climatiques et la variation des prix (fuel, gaz...).

Chaque bâtiment reçoit une note synthétisant : le mode de production d'énergie, la gestion du chauffage, la ventilation et la qualité de l'air, la gestion et l'usage de l'énergie et le confort ressenti par les occupants.

Groupe scolaire 2.8/5 avant le changement de la chaudière

Mairie 3/5 la pondération liée aux logements du 1<sup>er</sup> étage n'a pas été prise en compte, Monsieur Chanas reverra l'étude.

Centre d'Animation 3.4/5 une étude va être menée sur la réfection acoustique du plafond.

La salle de Rosepommier recevra une note l'année prochaine, suite aux travaux de réhabilitation intérieure réalisée en 2018/2019.

Ce bilan évoluera au fil des ans. ALEC accompagnera la commune sur les projets d'amélioration et permettra un suivi des consommations et des dépenses d'énergie.

Le bilan énergétique est consultable en mairie et sur le site.

#### **URBANISME**

Le permis de construire de U LOGISTIQUE est en cours d'instruction. Une réunion organisée par U Logistique programmée en mairie le 10 avril à 18h30, avec les riverains pour restituer l'étude d'impact du bruit est en attente de confirmation par U Logistique.

Lotissement des Ayes : une réunion a eu lieu en mairie entre les élus, l'aménageur, les représentants de CA3B et les conducteurs de travaux (voirie, ERDF, GRDF...). Les travaux débuteront en septembre. Tous les terrains sont acquis par le lotisseur. Bourg Habitat et SEMCODA sont acquéreurs de 2 macro-lots de logements aidés. 2 autres macro-lots n'ont pas été attribués à ce jour. 19 lots sont en vente directe aux particuliers, pour des maisons individuelles.

#### **COMPTE ADMINISTRATIF 2018**

Le maire présente le compte administratif 2018 du budget communal qui présente les résultats

suivants :	Déficit de la section d'investissement	234 919.62 €
	Excédent de la section de fonctionnement	530 879.50 €
	Excédent global	295 959.88 €

Monsieur le Maire quitte la salle de réunion. Sous la Présidence de Monsieur LEVET Patrick adjoint chargé des finances, le Conseil Municipal adopte le Compte Administratif 2018 à l'unanimité.

### **COMPTE DE GESTION 2018**

Le maire présente le compte de gestion 2018 du budget communal dressé par le comptable qui présente les mêmes résultats que le compte administratif :

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion 2018

### **AFFECTATION DES RESULTATS**

Vu le compte administratif 2018 du budget communal le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats de la façon suivante :

Article 002 Excédent reporté à la section de fonctionnement 295 959.88 €

Restes à réaliser	dépenses	107 829.64 €
	Recettes	

Article 001 Déficit reporté à la section d'investissement 234 919.62 €

### **VOTE DES 3 TAXES D'IMPOSITION 2019**

Vu l'état de notification des bases d'imposition prévisionnelles 2019

Le Conseil Municipal reconduit les taux existants de la façon suivante :

Taxe d'habitation : 9.69 %

Taxe foncier bâti : 13.92 %

Taxe foncier non bâti : 37.37 %

### **BUDGET PRIMITIF 2019**

Vu le compte administratif 2018 du budget communal, l'affectation des résultats, les inscriptions budgétaires proposées, le vote des 3 taxes

Le Conseil Municipal adopte le Budget Principal 2019 qui s'équilibre en recettes et dépenses de la façon suivante :

Section de fonctionnement 898 548 €

Section d'investissement 723 214 €

En dépenses d'investissement, un montant de 20 000 € est inscrit en vue de l'amélioration du stade de Saint Just. Ce projet sera présenté à la réunion du Pôle Territorial de CA3B dans le cadre du Projet d'Equipement Territorial. Ce montant sera ajusté en fonction des études qui seront réalisées.

### **INAUGURATION ROSEPOMMIER**

La réception aura lieu le samedi 6 avril à 10 h, toute la population est invitée.

### **INFORMATIONS**

Acoustique du préau de l'école : l'étude est réalisée. Deux solutions sont possibles, le coût est compris entre 15 000 et 18 000 € HT. Des informations complémentaires sont demandées au bureau d'études avant de faire un choix.

Fleurissement : l'aménagement réalisé l'an dernier n'a pas donné entière satisfaction. Le dispositif est reconduit pour un an, Patrick Levet prendra contact avec les intervenants.

L'Association retraite sportive de la communauté Burgienne demande la mise à disposition d'une salle communale. Le conseil municipal refuse. La priorité reste aux associations de Saint Just.

ELECTIONS EUROPEENNES : Le scrutin aura lieu le dimanche 26 mai de 8 h à 18 h

Le prochain conseil municipal aura lieu le jeudi 25 avril 2019 à 20 h